

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_077-DE



RAPPORT ANNUEL 2022

.....
sur le prix et la qualité du service
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



3 / LES COMPÉTENCES ET MISSIONS

- > LA COMPÉTENCE COLLECTE
- > LA COMPÉTENCE TRAITEMENT
- > LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

5 / LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE

- > LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
- > LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES
- > LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE
- > LES DISTANCES PARCOURUES POUR LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

7 / LA COLLECTE DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

- > LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DU VERRE
- > LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

8 / LES DÉCHÈTERIES

- > LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES
- > LES COLLECTES SPÉCIFIQUES
- > LA FRÉQUENTATION
- > LES TONNAGES COLLECTÉS
- > LES MODES DE VALORISATION

11 / LE BILAN TOUS DÉCHETS

12 / LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

- > LES DÉPENSES
- > LES RECETTES

13 / LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > LE CLUB NATURE GIRONDE
- > LES ANIMATIONS
- > LES ACTIONS DE COMPOSTAGE

15 / LE BILAN ET LES PERSPECTIVES

- > LE BILAN 2022
- > LES PERSPECTIVES 2023

L'obligation faite aux collectivités territoriales de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) vise un double objectif à savoir :

- permettre aux élus de présenter l'ensemble des résultats d'une année écoulée,
- favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport.

En 2002, à la création de la Communauté de Communes de Montesquieu, les 13 communes du territoire communautaire lui ont transféré leurs compétences en terme de gestion et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

Elle est assurée par la Communauté de Communes de Montesquieu qui gère quotidiennement tout ce qui concerne les déchets ménagers et assimilés et travaille sur les projets définis par les élus communautaires.

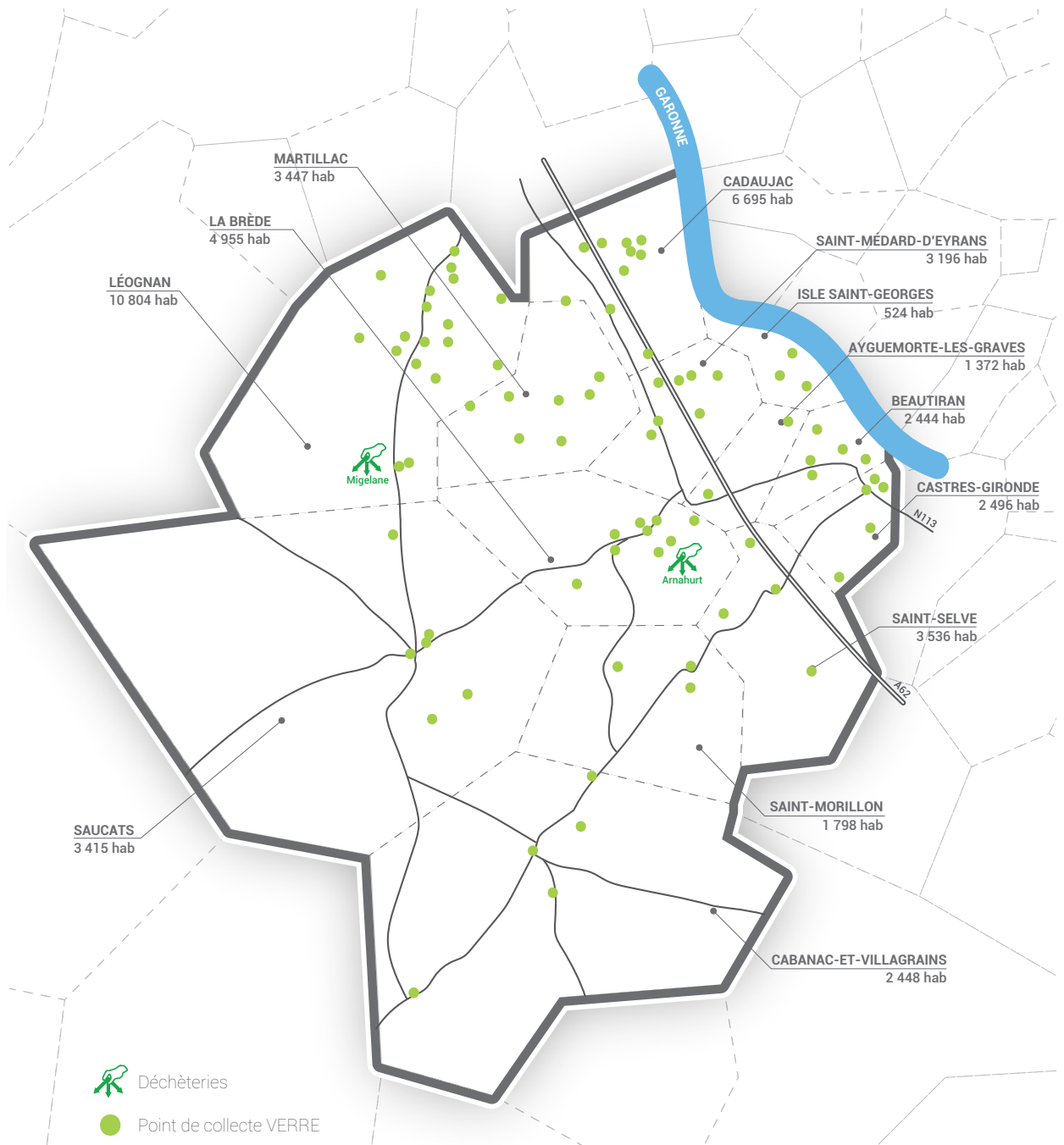
Des actions ont été mises en place afin d'optimiser les coûts et la valorisation :

- > L'optimisation de modes de traitement plus vertueux,
- > La mise en place d'un marché réservé aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique pour le nettoyage des points d'apport volontaire pour verre deux fois par semaine.



LES COMPÉTENCES ET MISSIONS

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS



47 130 HABITANTS

Source :
Insee, RP2020 (géographie au 01/01/2022).

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

	2020	2021	2022
OMR (en tonnes)	10 200	10 048	9 599
<i>RATIO</i> (en kg/hab/an)	225	217	203,7

203,7

KG PAR HABITANT
en 2022

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ont baissé.

La mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, tous triés depuis le 1^{er} janvier 2021, peut expliquer cette baisse.

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Le ratio performance d'emballages collectés par an a sensiblement baissé en 2022 : 62 kg/hab/an.

La moyenne en France en 2020 était de 51,5 kg/hab (données Adelphe/Citeo).

	2020	2021	2022
TRI (en tonnes)	2 713	3 020	2 933
<i>ÉVOLUTION</i>	2,53 %	11,32 %	-2,87 %
<i>RATIO</i> (en kg/hab/an)	59,88	65,28	62,24

COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE

	2020	2021	2022
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) (en tonnes)	10 200	10 048	9 599
> <i>RATIO</i> (en kg/hab/an)	225,1	217	203,7
EMBALLAGES MÉNAGERS À RECYCLER (EMR) (en tonnes)	2 713	3 020	2 933
> <i>RATIO</i> (en kg/hab/an)	59,88	65,28	62,24
ENCOMBRANTS (en tonnes)	151	109	96
DÉCHETS VERTS (en tonnes)	683	492	469
TOTAL	13 747	13 669	13 097
> <i>ÉVOLUTION</i>	6,94 %	-0,6 %	-4,18 %
> <i>RATIO</i> (en kg/hab/an)	303,4	295,5	277,9

Les tonnages des déchets collectés en porte-à-porte ont baissé.

Le ratio en kg/hab/an passe à 277,9, contre 295,5 en 2021 et 303,4 en 2020.

DISTANCE PARCOURUE POUR LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

232 019

KILOMÈTRES

contre 234 755 km en 2021

Soit une baisse de 1,17 %

Baisse de 1,17%, car le service en porte-à-porte pour les déchets verts et encombrants a été moins sollicité en 2022.



LA COLLECTE DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DU VERRE

Le tonnage de verre collecté en 2022 a sensiblement baissé (- 93 t soit - 5,25 %).

En 2022, 1 point d'apport volontaire (PAV) a été ajouté : à proximité du stade de rugby avenue de la Duragne à Léognan.

En raison de travaux sur le territoire, des PAV ont dû être déplacés ou retirés, ce qui peut expliquer cette baisse.

À l'automne 2022, la totalité des colonnes à verre du territoire a également été nettoyée et reconditionnée par le service technique de la CCM : toutes les pièces défectueuses (plaques signalétiques, opercules, etc...) ont été changées.

Un point d'apport volontaire propre est un site plus attrayant.

	2020	2021	2022
VERRE (en tonnes)	1 656	1 773	1 680
> ÉVOLUTION	7,32 %	7,07 %	-5,25%
> RATIO (en kg/hab/an)	36,55 kg	39,21 kg	35,64 kg



LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

L'éco-organisme Refashion (Textiles-Linges-Chaussures) estime le gisement annuel à 450 tonnes pour l'ensemble du territoire (un peu plus de 11 kg de TLC sont jetés chaque année par un Français en moyenne). Notre collecteur agréé par Refashion est l'association d'insertion Le Relais Gironde.



30

POINTS DE COLLECTE
gérés par le Relais Gironde

147

**TONNES COLLECTÉES
EN 2022**

contre 160 en 2021,
baisse de 8,13 %

3,97

KG / AN / HAB

tonnages à la baisse car retrait d'un PAV en raison de travaux sur une commune. Baisse liée à la vente des textiles sur internet via les sites de seconde main.



La Communauté de Communes de Montesquieu possède deux déchèteries : les structures de Migelane à Léognan et de l'Arnahurt à La Brède. Ces lieux clos et gardiennés offrent aux particuliers la possibilité de trier et valoriser une grande partie des déchets « domestiques ». Pour les professionnels, un accès réglementé permet de traiter leurs déchets d'activité. Le dépôt en déchèterie, par apport volontaire, reste un moyen peu contraignant et le moins onéreux de traiter les déchets.

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Ce sont 28 flux différents qui sont gérés sur les déchèteries communautaires et mis à disposition des administrés.

Les flux accueillis en déchèterie (filiales de traitement selon la nature des déchets) :

> 6 flux en **benne ouverte** 30 m³ : le tout venant, les déchets verts, le bois, la ferraille, les cartons, les gravats, 1 flux papiers/journaux et une benne DEA

(Déchets d'Eléments d'Ameublement) à la déchèterie de l'Arnahurt.

> **Plusieurs flux divers** : verre, piles, huiles alimentaires, huiles de vidange, textiles, dosettes Nespresso, cartouches d'encre d'imprimante.

> **3 flux de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)** : les déchets d'équipement, les ampoules et néons.

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

> Les déchets diffus spécifiques (DDS) comprenant 11 flux : les plus importants sont les pots de peinture, les déchets phytosanitaires et les déchets toxiques divers.

> 3 points de collecte pour les piles : déchèterie de Migelane, déchèterie de l'Arnahurt, Centre de Ressources à la Technopole Bordeaux Montesquieu. Depuis 2016,

les communes ont adhéré au projet d'extension des collectes de piles usagées. Ainsi, le tonnage collecté sur le territoire est toujours conséquent.

> 3 points de collecte pour les ampoules et les néons : déchèterie de Migelane, déchèterie de l'Arnahurt, Centre de Ressources à la Technopole Bordeaux Montesquieu.

LA FRÉQUENTATION

La mise en place de plages horaires étendues (ouverture du lundi après-midi au dimanche matin) a permis de fluidifier les accès aux infrastructures.

93 147
PASSAGES EN 2022

12 189
APPORTEURS
en déchèteries



LES TONNAGES COLLECTÉS

En 2022, la Communauté de Communes a collecté 15 468 tonnes en déchèteries.

Un usager (particulier comme professionnel) des déchèteries de la Communauté de Communes a apporté en moyenne 159 kg à chaque passage en 2022 (-18,04 kg par rapport à 2020).

	2020	2021	2022
TOUT VENANT (en tonnes)	4 262	4 074	4 923
DÉCHETS VERTS (en tonnes)	6 418	6 090	5 530
GRAVATS (en tonnes)	3 329	3 356	2 944
FERRAILLES (en tonnes)	530	445	267
BOIS (en tonnes)	1 323	1 374	1 579
CARTONS-PAPIERS (en tonnes)	163	231	255,5
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS) (en tonnes)	40	43,9	61,6
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E) (en tonnes)	246	254	150,5
AMPOULES, PILES, DIVERS (en tonnes)	9	9,92	9,86
TOTAL	14 339	15 958	15 468
> ÉVOLUTION	-11,1%	11,29%	-3,07 %
> RATIO (en kg/hab/an)	309,23	344	283
> RATIO USAGERS (en kg/an)	177,04	156	159

LES DÉCHÈTERIES

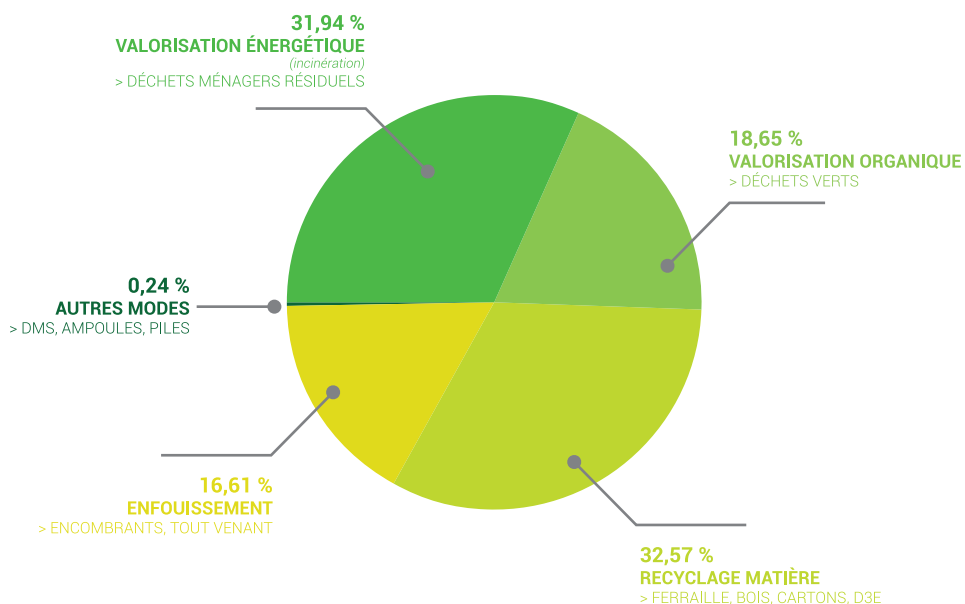


LES MODES DE VALORISATION

La Communauté de Communes de Montesquieu étudie la mise en place de filières supplémentaires pour apporter aux administrés de nouvelles solutions pour valoriser leurs déchets dans les filières agréées (D3E, textiles, compostage, déchets dangereux...) tout en maîtrisant les coûts de gestion.

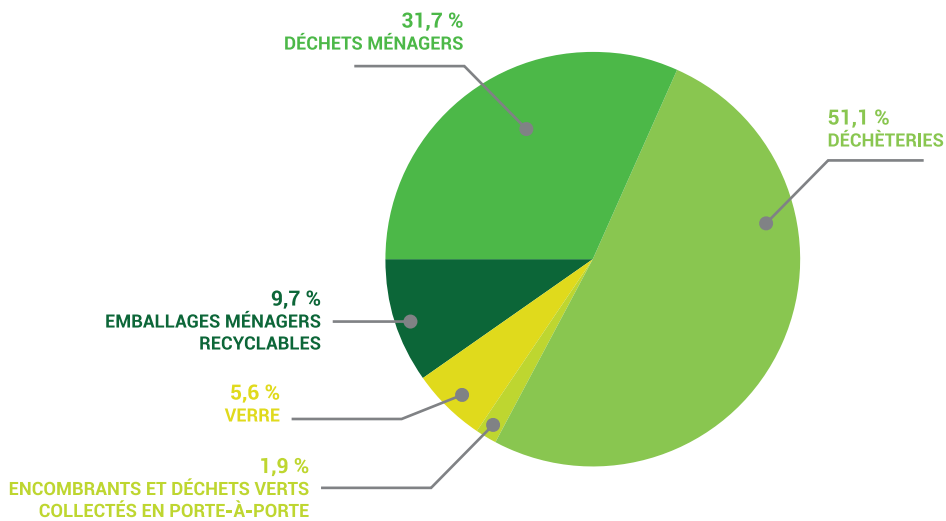
Par conséquent, l'enfouissement et l'incinération sont limités pour favoriser le réemploi, la prévention des risques de pollution et de contamination, et la valorisation.

Les résultats de l'étude de caractérisation du flux tout-venant en 2017 poussent la CCM à accroître chaque année les possibilités de tri et de valorisation organique ou matière.



MODES DE VALORISATION - DÉCHÈTERIE 2022

LE BILAN TOUS DÉCHETS



RÉPARTITION DES DÉCHETS D'UN HABITANT DE LA CCM EN 2022

(hors collecte auprès des entreprises des zones d'activités)

647

KG DE DÉCHETS

produits en moyenne par un habitant du territoire en 2022 dont la moitié dans les 2 déchèteries.

En 2022, 30 510 tonnes de déchets ont été collectées et traitées sur notre territoire. On observe une légère baisse par rapport à 2021 (- 3,69 %).

En corrélation avec la dynamique de population du territoire, le ratio des déchets produits par habitant baisse depuis 2018 : 647 kg/hab/an contre 662 en 2020, 693,9 en 2019 et 698 en 2018.

LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC ET DE GESTION DES DÉCHETS

DÉPENSES

Les dépenses sont essentiellement des dépenses de fonctionnement liées à :

> La rémunération des prestataires de collecte, de traitement et de gestion (déchets ménagers et assimilés, déchèteries collectes dédiées,...)

> Aux charges de fonctionnement.

> L'investissement concerne toujours l'amortissement de l'acquisition des Points d'Apport Volontaire (PAV) en 2012-2013, l'acquisition du parc de bacs à déchets neufs de novembre 2015 et la construction de la déchèterie de La Brède en 2014.

Les dépenses budgétaires sont en augmentation de 280 534 € par rapport à 2021.

Les raisons :

> Le renouvellement des marchés de gestion des déchets au 1^{er} octobre 2021,

> La poursuite de la mise en place des nouvelles plages horaires d'ouverture des déchèteries, avec 10h30 supplémentaires pour chacune,

> Le nombre croissant de professionnels adhérents au service dédié de collecte des déchets industriels banals (DIB) et papiers-cartons, déchets valorisables,

> L'augmentation des prix des marchés dans le cadre de la révision contractuelle annuelle. Ces augmentations sont fortement liées à l'inflation.

DÉPENSES 2022	
COLLECTE OM ET SÉLECTIVE	1 568 350 €
TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES	620 350 €
EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES	2 136 029 €
COLLECTE DU VERRE	82 550 €
COLLECTE ET TRAITEMENT ENCOMBRANTS / DÉCHETS VERTS	129 541 €
COLLECTE DES PROFESSIONNELS	85 635 €
INCINÉRATION OMR	1 416 356 €
FOURNITURES BACS OM	84 512 €
FOURNITURES SACS JAUNES TRI	132 856 €
DISTRIBUTION SACS JAUNES TRI	85 070 €
CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	235 023 €
TOTAL DÉPENSES	6 576 272 €

RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont issues :

> De la perception de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères),

> Des subventions accordées par les partenaires financeurs,

> Les aides et les subventions sont les soutiens provenant d'éco-organismes (à la tonne triée et recyclée),

> De la redevance spéciale due par les entreprises et les collectivités,

> Des ventes de matériaux : des recettes industrielles liées à la collecte sélective et correspondant à la revente des matériaux issus des collectes en sacs jaunes et des

bornes à verre ou des ferrailles et cartons de déchèteries.

Depuis 2019, la CCM a mis en place un groupement de revente des matériaux avec 3 autres collectivités et syndicats (environ 170 000 habitants concernés) afin de massifier les tonnages valorisables à revendre et ainsi

augmenter les prix de reprise.

Les recettes augmentent fortement de 264 087 € supplémentaires.

Les explications :

> les produits de services (+ 210 145 €)

> le produit de la TEOM (+ 282 569 €)

RECETTES 2022	
REVENTE DE MATÉRIAUX	685 996 €
PRODUIT TEOM	5 573 543 €
AIDES, SUBVENTIONS	700 558 €
REDEVANCE SPÉCIALE	71 971 €
DIVERS	6 759 €
TOTAL RECETTES	6 966 857 €

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

DURABLE



CLUB NATURE GIRONDE

Le Club Nature de la CCM, faisant partie du dispositif du Club Nature Gironde du Département de la Gironde, est reconduit chaque année depuis 2005.

Ce club est composé d'élèves des classes de CM1-CM2 volontaires.

Les élèves ont eu notamment l'occasion de se rendre au Fablab pour imaginer et créer avec l'aide du Fabmanager un panneau de signalétique pour le jardin pédagogique du club nature. Le programme 2022 a aussi permis la création d'une cabane végétale avec la technique de tressage de l'osier, de partir à la pêche de la faune aquatique du Saucats avec la Réserve Naturelle Géologique Saucats-La Brède, ou encore d'apprendre les caractéristiques et l'alimentation des chauve-souris présentes sur la CCM. Le dernier mercredi fut l'occasion d'inviter les familles afin que les élèves présentent sous forme d'exposition et d'ateliers tout ce qu'ils ont pu découvrir tout au long de l'année.

LES ANIMATIONS

> SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

> 350 élèves des écoles élémentaires et maternelles du territoire ont bénéficié d'animations d'éducation à l'environnement telles que :

- L'extension des consignes de tri sélectif : avec comme temps forts la participation à des jeux pédagogiques et le ramassage de déchets aux abords des écoles,
- Le lombricompostage, l'accueil en classe d'un lombricomposteur où l'on découvre une manière de réduire ses bio-déchets de la cuisine efficacement grâce à l'intervention d'un élevage de vers de terre,
- Le recyclage des végétaux du jardin lors de la création de jardins potagers,
- La découverte du zéro déchet, avec le questionnement sur le pique-nique lors de sorties scolaires, ateliers cuisine zéro déchet (recette chips maison salées et sucrées), recette « Do It Yourself » (DIY) de produits ménagers

> GRAND PUBLIC

> Le service Gestion/Prévention des déchets a eu l'occasion d'animer des ateliers sur la réduction des végétaux et leur valorisation au jardin, à l'occasion de la Fête de la Science organisée par la commune de Saint-Médard-d'Eyrans.

> Animations DIY ont eu lieu auprès d'adhérents d'associations.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES ACTIONS DE COMPOSTAGE

216
COMPOSTEURS
VENDUS EN 2022

4 700
COMPOSTEURS
VENDUS DEPUIS 2005

29
LOMBRICOMPOSTEURS
VENDUS



La Communauté de Communes de Montesquieu sensibilise les habitants à la solution alternative que représente le compostage individuel pour la gestion des bio-déchets (végétaux du jardin et restes alimentaires).

À travers des ateliers organisés lors de manifestations locales, de nombreux thèmes sont abordés comme les méthodes pour un jardin respectueux de l'environnement et vecteur de biodiversité : penser le déchet vert plutôt comme une ressource verte utile à la vie du sol, moins d'engrais chimiques mais plus de compost, bannir les produits phytosanitaires, introduire des espèces végétales peu gourmandes en eau, des haies variées pour accueillir l'avifaune, observer la microfaune et la préserver, choix de végétaux à croissance lente...

Avec cette démarche, la Communauté de Communes vise plusieurs objectifs :

- > Responsabiliser les habitants quant à la production de leurs déchets (la CCM est constituée à 99% d'habitats individuels),
- > Mettre en œuvre son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et ainsi réduire de façon significative la quantité de biodéchets collectés dans les filières classiques,
- > Conduire les participants à échanger sur leurs habitudes de gestion des déchets et de jardinage qui sont des axes forts de la prévention.

BILAN 2022

> L'année 2022 est dans la continuité de 2021 sur les trois principaux marchés de gestion des déchets : collecte, traitement et exploitation des déchèteries (renouvellement en 2021).

> La poursuite de l'extension des plages d'ouverture des déchèteries a permis de mettre en place un fonctionnement optimisé et de mieux gérer les temps d'accès en déchèteries.

> Les dépenses budgétaires du service public de gestion des déchets sont en hausse due à : l'augmentation des plages d'ouverture en déchèterie et la poursuite des nouveaux marchés conclus en 2021, fort impact sur le prix des marchés lié à l'inflation).

> Les recettes de revente des matériaux ont augmenté avec un

contexte favorable et des prix de massification en augmentation en 2022.

> Le taux de détournement (tonnages incinérés moins les tonnages valorisés, soit les ordures ménagères moins le verre et les emballages triés) continue à augmenter : 32,5 % en 2022, contre 32,3 % en 2021 et 30 % en 2020.

La CCM a validé en 2021 et 2022 l'évolution de ses infrastructures déchets. Des études techniques et des consultations de construction/ rénovation sont prévues en 2023 :

> la mise en place d'une recyclerie sur le territoire,

> la rénovation de la déchèterie de Léognan,

> la construction d'une troisième déchèterie, au sud du territoire.

2022 est également l'année de la réflexion sur la future obligation réglementaire de collecte et de tri séparatif des biodéchets, à mettre en place d'ici fin 2023.

La collectivité a par ailleurs travaillé sur son obligation de mettre à jour son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et s'efforcera de partager des objectifs et un plan d'actions ambitieux.

Dans le contexte d'inflation et de crise énergétique, les coûts de gestion des ordures ménagères ont subi des hausses très significatives impactant mécaniquement le budget de la CCM. De plus, la collectivité doit continuellement s'adapter aux nouvelles obligations légales qui, si elles vont dans le sens d'une meilleure réponse aux enjeux environnementaux, se traduisent par de nouvelles charges budgétaires.

PERSPECTIVES 2023

Concernant la politique globale de gestion des déchets, la collectivité s'engage à renforcer les actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets, à développer les optimisations de gestion sur la collecte et le traitement des déchets et à étendre les partenariats techniques et financiers dans ce domaine.

La CCM a amorcé une réflexion globale sur sa politique des déchets en lançant deux études :

> étude qui doit mener à la mise en place de dispositifs de tri à la source des biodéchets, conformément à la loi Agec qui prévoit notamment l'obligation nouvelle de généraliser le tri à la source des biodéchets.

> étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire.



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_077-DE

